

**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 24 septembre 2021 à 14h30**

Présents : MM.– BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José,

Absente excusée : Mme LUCAS Aurore et TROIN François

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

Les comptes-rendus des séances du 08 mai 2021 – 18 juin 2021 - 16 juillet 2021 et 06 aout 2021 sont adoptés.

I- Maison France Services : Convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'après réflexion sur le devenir du bureau de Poste de COMPS-sur-ARTUBY dont l'avenir n'est pas pérenne, il est prévu, après échanges avec les responsables de la Poste, de transformer celui-ci en Agence Postale Communale conformément aux dispositions prévues par la Loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, et d'implanter cette Agence au sein de la future Maison France Services, l'enjeu initial étant de continuer à proposer aux habitants un certain nombre de produits ou services postaux qu'il paraît essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité mettra à disposition les locaux et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de la Poste, en contrepartie d'une indemnité compensatrice permettant globalement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune.

Le projet de convention ci-annexé liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette agence postale communale.

Monsieur le Maire souligne tout l'intérêt de cette opération, subventionnée par l'Etat, qui viendra en complément des prestations proposées dans le cadre de la Maison France Services et qui offrira ainsi aux usagers un bouquet de services en un même espace qui se vaudra un lieu de vie où ils pourront y effectuer toutes démarches administratives liés à leur situation fiscale, à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi et y trouver aide et écoute.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention entre la Poste et la commune de COMPS-sur-ARTUBY définissant les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec la commune, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties relatives à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence communale »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2021 50

II- ONF : Motion contre le projet de contrat Etat-ONF

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10

M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

• « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

le Conseil municipal

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2021 49

III- Finances : Décision Modificative n°2 (Acquisition de tablettes pour l'école)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune été retenue pour bénéficier d'une subvention de l'Etat à travers le programme « France Relance » pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école communale. Or cette dépense n'a pas été prévue au Budget. Il y a donc lieu de précéder aux modifications budgétaires suivantes :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Invest	2183 Op 75 : Matériel de bureau et informatique		+ 7335,00 €
Invest	2313 Op 75 : Immobilisations en cours	- 7335,00 €	

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** les modifications de crédits proposés.

Délibération n° 2021 48

IV- Affaires en cours et Questions diverses.

- **Réunion des éleveurs**
La réunion avec les éleveurs concernant l'occupation des parcelles communales aura lieu le vendredi 22 octobre 2021 à 17h.

- **Réunion avec Monsieur le Sous-Préfet,**
Monsieur le Maire informe les élus, qu'il a rencontré mardi 21 septembre, Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan, au sujet de la DETR et DSIL 2021. Il était accompagné de Mme GUICHARD, Secrétaire de Mairie.
Celui-ci a conseillé de déposer les demande d'aides financière 2021 au titres de 2 fonds concernant la Maison France services et la nouvelle Mairie, ainsi qu'un dossier DSIL pour les économies d'énergie des bâtiments publics (école, Mairie, Salle polyvalente)
Il a été également évoqué le projet de parc photovoltaïque, qui n'a pas été oublié par l'Etat (DDTM)
Le problème des canyoning dans les Gorges de l'Artuby a été également évoqué.

- **Toiture de l'Eglise Saint Philomène :**
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de lancer les travaux urgents concernant la toiture de l'Eglise Sainte Philomène.

- **Rentrée Scolaire :**
Il y a cette année 25 enfants scolarisés à l'école de COMPS.
Les 2 classes sont séparées dans la cour, à la garderie et au coin dinatoire, afin de respecter le protocole sanitaire. Le Collectif Artuby-Jabron, selon une convention Mairie-Collectif, se chargera de la garderie des grands, le soir dans les locaux scolaires.
Le voyage de découverte a pu avoir lieu fin Aout 2021, il a été pris en charge par l'éducation nationale.

- **Stationnement sur la place du Campon :**
Vendredi 01 octobre 2021 à 15h. il sera organisé le tracé des places de stationnement sur la place.

- **Maison France Services :**
La commune est inscrite pour un audit : sur le point technique tout est ok, il ne reste plus qu'à modifier la porte d'entrée.(travaux courant octobre)
Sur le plan administratif : il faut 2 personnes 24 h par semaine. Les 2 agents seront formés.
Sur le plan financier :
 - o La Poste attribue une aide d'environ 12 000 € par an pour 9 ans renouvelable
 - o L'Etat attribue une aide de 30 00 € par an pour le fonctionnement de la Maison France Services.

- **Colombarium et Monument aux Morts**
Monsieur le Maire fait part de demande qu'il a eu pour installer un **colombarium au cimetière de Jabron**. Des devis seront demandés.
Il présente également un devis de l'entreprise Dignité (ex.ROSSETTI) pour la reprise (rechampissage) du **Monument aux Morts**, d'un montant de 2 428,67 € T.T.C. Il sera demandé d'autres devis.

- **Vente de l'ancienne trésorerie :**
Le Maire fait part d'une proposition d'acquisition au prix de 75 000 €. Cette proposition est refusée par l'ensemble du Conseil Municipal

- **Cérémonie CAZAUX :**
Le vendredi 08 octobre 2021 à 16h aura lieu une cérémonie en l'honneur du Capitaine CAZAUX

- **Canyoning :**
Une rencontre aura lieu le mercredi 20 octobre 2021 à 10h avec les différents protagonistes, les services de l'Etat, DDTM – OFB....

- **Camping Humawaka,** l'assemblée demande à consulter les services de l'ABF au sujet de la présence de « roulottes » dans le périmètre protégé des chapelles Saint André et Saint Didier. Procédure en cours.

La séance est levée à 17h00

Le Maire
A. BARALE

